



Légende :

- limite communale
- - - limite de secteur
- UA désignation de secteur
- [Pattern] Emplacement réservé et numéro d'identification
- [Pattern] Espace boisé classé au titre de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme
- [Pattern] Aligement d'arbres classé au titre de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme
- [Pattern] Secteur de mixité sociale de l'article L.123-10 du code de l'urbanisme
- [Pattern] Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Éléments remarquables répertoriés au titre de l'article L.123-1-5.7° du Code de l'Urbanisme

- [Star] Patrimoine bâti remarquable, soumis à permis de démolir
- [Star] Espace boisé remarquable
- [Star] Valeur, talus, talus plantés
- [Star] Coupure d'urbanisation, corridor écologique

Périmètres de précaution liés aux risques naturels, définis au titre de l'article R.123-11.8 du Code de l'Urbanisme

- [Star] Indice de cavité ponctuelle et numéro d'identification
- [Star] Indice de cavité zonale et numéro d'identification



Octeville
sur-mer

Plan Local d'Urbanisme
OCTEVILLE-SUR-MER

5^e MODIFICATION

ZONAGE (OCCUPANCE EN ZONES)

Pièce n°4-3

Approuvé en conseil municipal le 12 mai 2020
 Approuvé en conseil municipal le 12 mai 2020
 Approuvé en conseil municipal le 12 mai 2020
 Approuvé en conseil municipal le 12 mai 2020
 Approuvé en conseil municipal le 12 mai 2020
 Approuvé en conseil municipal le 12 mai 2020
 Approuvé en conseil municipal le 12 mai 2020

Il a pour fin de servir à la délibération
 du conseil municipal en date
 du 12 mai 2020
 Approuvé en conseil municipal le 12 mai 2020
 Le Maire.

Fond de plan : Plan cadastral informatisé (Direction générale des territoires ruraux) - Données IGN

